

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 JUIN 2017

Date de convocation	13/06/2017
Date d'affichage	20/062017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX NEUF JUIN à 20 heures 30

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient :

☞ Présents : tous les conseillers sauf,

Absents excusés : Mmes Marie VIRION, Bernadette ROBARDET, Laurent JOST, Laetitia MAUCOURT

☞ Excusés : M. Alain MICHEL représenté par M. Jean-Pierre LATZER
 Mme Christine BAUMANN représentée par Mme Arlette GEHWEILER
 M. Pascal PLUMET représenté par M. Raymond SCHMITT
 Mme Mireille CRUCIANI représentée par Mme Michèle PARMENTIER
 Mme Marie-Christine CHAFFOTTE représentée par M. René ACREMENT

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	10	5	15

SECRETAIRE : Mme Arlette GEHWEILER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03/05/2017 a été adopté à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL :

LIGNE DE TRESORERIE DE 300 000 €

Dans le cadre des travaux d'investissement de l'année 2017, la commune va financer l'ensemble des dépenses sur ses fonds propres. Dans l'attente du versement des subventions et de la TVA, il serait nécessaire de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € remboursable en un an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € pour financer les travaux d'investissement de la commune dans l'attente du versement des subventions et de la TVA.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INDEMNISATION PAR LES ASSURANCES DU SINSTRE DU POTEAU INCENDIE -RUE DE PETITMONT

Suite au sinistre survenu survenue le 19/03/2017, le poteau incendie situé rue de Petitmont a été endommagé. A cet effet, une déclaration de sinistre a été envoyée à notre assurance qui a intenté un recours auprès de l'assureur de la partie adverse et qui a procédé à l'indemnisation des réparations pour un montant de 1412.42 €.

Il y a lieu d'accepter ce remboursement pour encaisser la recette.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'indemnisation par l'assurance SMACL du poteau incendie situé rue de Petitmont d'un montant de 1412.42 €.

Le Maire,
 René ACREMENT

CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT SEANCE DU 19/06/2017
ACREMENT René	
LATZER Jean Pierre	
SCHMITT Raymond	
GEHWEILER Arlette	
CHAFFOTTE Marie-Christine	
ROBARDET Bernadette	
AMBLARD Daniel	
PARMENTIER Michèle	
CHATEL Régis	
CRUCIANI Mireille	
JOST Laurent	
BAUMANN Christine	
MICHEL Alain	
BIETRY Marie-Thérèse	
PLUMET Pascal	
MAUCOURT Laetitia	
GRACIANI Maurice	
VIRION Marie	
SERRIERE Gérard	